



Ticket modérateur: qui paye?

Par **Oelise**, le **13/01/2009** à **18:40**

Bonjour, rnrnActuellement, cela faisait 9 ans que je n'avais plus eu de nouvelles de ma mère, et, voilà que j'apprends qu'elle est hospitalisée depuis quelques jours, en phase terminale d'un cancer généralisé... Je voudrais savoir si, sachant que mes frères et moi nous sommes déshérités de tout bien, étions nous obligé de payer le ticket modérateur?rnrnCordialement,
Monsieur RIVERY

Par **guilotine**, le **15/01/2009** à **14:54**

Bonjour essayer de lui faire bénéficier de la CMU qui payerais le ticket modérateur et soin divers,rnrn rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1075.xhtml>rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N429.xhtml>rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1095.xhtml>rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1085.xhtml>rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1072.xhtml>rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1084.xhtml>rnEn attendant la CMU et complémentaire éventuelle **oui paye le ticket modérateur, si elle n'a pas les moyens**,rnrn puisqu'il existe le droits d'aliment qui va bien plus loin que la simple notion de se nourrir,rnrnrnsa englobe en fait tous se qui et normal dont l'habillement et soins divers aux minimums aux moins un sorte de réciprocité légal du fait qu'elle la fait pour vous étant jeune, rnrnil n'y a pas beaucoup de moyens d'y échapper a se devoir d'aliment sauf quasiment être soit même insolvable, c'est a dire gagner une somme équivalent aux SMIC moins 10% autrement c'est très difficile.rnrnrnCordialement